Cholet, le 3 avril 2026

TRI AU JARDIN

Avec le retour des beaux jours et le lancement des potagers, les jardiniers amateurs comme les passionnés reprennent le chemin du jardin. À cette occasion, Cholet Agglomération souhaite rappeler les bons gestes de tri.

Bonne nouvelle : les pots, godets barquettes et clayettes en plastique sont des emballages entièrement recyclables et doivent être déposés dans le bac jaune, au même titre que les autres emballages plastiques du quotidien.

Les bons réflexes à adopter :

- Vider les pots, godets et clayettes de leur terre ou débris végétaux.
- Les secouer légèrement, inutile de les laver.
- Les déposer en vrac dans le bac jaune.
- Ne pas les imbriquer.

Pour information, les pots en terre cuite, les objets cassés ou les outils de jardinage doivent être apportés en déchèterie.

Les branches issues de l'entretien du jardin ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. Elles peuvent cependant devenir une ressource utile à votre jardin.

L'Agglomération propose actuellement des sessions de broyage pour obtenir un paillage naturel et gratuit. Dates et inscriptions sur cholet.fr

Vous pouvez également les laisser sur place ou créer des haies sèches, favorables à la biodiversité.

En dernier recours, les branches doivent être déposées en déchèterie.

Des petites actions pour un grand impact.

Ces gestes simples, répétés par des milliers de jardiniers, contribuent directement à améliorer les performances de tri et de recyclage sur le territoire.

En adoptant le bon geste, chacun contribue à un tri plus efficace et à la protection de l'environnement.

Contact presse :
dstephan@choletagglomeration.fr